## L'hospitalité Bénédictine face à l'accueil des Réfugiés

## Réaction du Père Jacques DAMESTOY, Abbé de Belloc à l'exposé du Père Abbé Urban FEDERER, d'Einsiedeln

Le Père Abbé Urban nous a fait une présentation très intéressante et vivante de la problématique d'accueil des Réfugiés par les communautés bénédictines. Avec profondeur spirituelle, il a mis en rapport les exigences bibliques, voire simplement humaines, d'accueil de l'étranger et les exigences de la vie monastique, les unes ne devant pas nuire aux autres mais se vérifier et se conforter les unes les autres.

L'expérience de cet accueil à Einsiedeln témoigne d'une grande générosité de la communauté et d'une implication intelligente des élèves de l'abbaye. La réussite méritait d'être relevée et partagée dans le cadre de cette rencontre.

Notre communauté de Belloc, dans les Pyrénées Atlantiques, toute proche des Provinces basques d'Espagne, a une expérience d'accueil des Réfugiés fuyant la guerre civile espagnole de 1936-1939. Deux familles ont ainsi séjourné au monastère durant la durée de la guerre, les messieurs partageant les travaux de la communauté ou rendant des services divers. Ces réfugiés sont maintenant décédés, mais leurs descendants continuent de manifester de la reconnaissance envers la communauté, signe que de part et d'autre a été ressenti respect, y compris le respect de prises de position politiques par les uns, positions incomprises et non approuvées par les autres. Mais la charité a surmonté cela. L'évocation de cette période m'amène à ajouter que du fait de cet accueil dans ce contexte particulier, des années plus tard, se présentaient des réfugiés fuyant l'Espagne, et n'étant pas en règle avec la France ou ne souhaitant pas être repérés en France. L'accueil ne leur était pas refusé mais le temps de leur séjour réduit. L'accueil de ces personnes a provoqué une certaine suspicion des autorités politiques et administratives à l'égard de la communauté; certains l'accusaient de sympathie avec des réfugiés commettant des violences condamnables.

L'accueil des réfugiés n'est donc pas sans risque d'erreur et sans conséquences durables dans les esprits. Est-on sûr aujourd'hui, si l'on accueil des migrants venus du Moyen Orient, que ne se glissent pas parmi eux de futurs terroristes? Mais cela dispense-t-il pour autant du devoir de l'accueil, avec cependant une certaine vigilance "pour éviter les illusions du diable" (RB 53,5).

Le problème d'accueil des Réfugiés relève d'une certaine concertation avec les autorités civiles qui agissent dans le cadre de directives gouvernementales. Au mois d'août 2014, devant le drame des réfugiés Irakiens, nous avons été sollicités pour prêter notre ancien Prieuré de Marciron, non loin de Lourdes, que nous avions mis à la disposition de l'Église du Vietnam pour l'accueil d'étudiants vietnamiens envoyés par les évêques et leur mise à niveau de la langue française, avant leur entrée dans des séminaires de France ou en université. Le bail avec cette association ayant cessé, nous avons mis le Prieuré à la disposition d'une autre association, *Habitat et Humanisme*, fondée par un prêtre et s'occupant de personnes en difficulté à la recherche d'un logement. De concert avec cette association, nous nous proposions de recevoir une trentaine de réfugiés fuyant l'Irak, soit cinq ou six familles. Il est à noter que plusieurs frères de la communauté et plusieurs membres de l'association souhaitaient que ces réfugiés soient exclusivement chrétiens. Le pape François n'a pas hésité à ramener avec lui des réfugiés musulmans. A-t-on le droit de discriminer selon leur religion ceux qui demandent à être reçus, même si cela entraîne des difficultés dans la cohabitation? L'exemple d'Einsiedeln est tout à fait remarquable et à l'honneur de cette communauté. Le Samaritain n'a pas considéré l'identité du blessé gisant sur la route.

Des travaux étant nécessaires pour l'accueil décent de ces familles, un mécène, touché par le drame des Irakiens, s'est proposé de financer les travaux nécessaires. L'évaluation du coût des travaux a été faite. Le dossier d'accueil a été constitué et envoyé à l'*Office régional des Réfugiés*;

aucune réponse n'a été donné malgré plusieurs relances. Que peut faire une communauté, même en lien avec une association reconnue, à l'encontre de réticences officielles ? Faut-il les braver ? Le couple de réfugiés vietnamiens, arrivés d'un camp de Thaïlande, qui gardent le Prieuré depuis 22 ans nous avait d'emblée dit leur certitude, à partir de leur expérience, que nous n'obtiendrions pas les autorisations nécessaires, car le logement n'est que l'infime partie de l'accueil. L'État devrait ensuite mettre en place des formations pour l'apprentissage de la langue et des assistantes sociales pour l'insertion et la recherche de travail, en période de chômage ! De plus le Prieuré se trouvant à 5 km de la ville, il faudrait mettre en place un service de transports. La communauté et *Habitat et Humanisme* aurait pu sans doute faire davantage, mais pas seuls, et non sans l'aval des autorités. Le Prieuré étant édifié sur une propriété de 29 hectares et comprenant d'anciens bâtiments agricoles, les hommes auraient pu, en attente de réinsertion professionnelle, faire quelques cultures.

Un an après, la Préfecture prenait contact avec l'abbaye pour demander que le Prieuré, que nous venions de mettre en vente, soit proposé à *l'Office des Réfugiés* pour l'accueil, durant quelques mois, des migrants qui allaient être évacués de Calais. La communauté a cette fois encore donné son accord. Lors de la visite des lieux, les services préfectoraux ont retiré leur demande, du fait que les installations, notamment électriques, des locaux n'étaient pas dans les normes requises aujourd'hui. Allions-nous engager des travaux dans un immeuble que nous espérons réussir à vendre sans trop tarder? Les migrants de Calais vivaient-ils dans des conditions aussi décentes que celles que pouvait leur offrir le Prieuré? Le désir de la communauté de venir en aide aux Réfugiés n'a pas pu se réaliser sous cette forme ; elle en a été déçue. Un constat s'est imposé à nous d'un écart entre les déclarations officielles des gouvernants et leur mise en œuvre concrète. « *Ils disent et ne font pas.* » Puissions-nous, quant à nous, ne promettre que ce qui est possible.

La communauté s'est alors engagée à aider financièrement une association de la région qui accueille des réfugiés venant essentiellement de l'Europe de l'est et déboutés de leur demande d'asile. Les liens avec les responsables sont cordiaux, de même que les liens avec les vietnamiens gardiens de l'ancien Prieuré. La dimension humaine l'emporte et de beaucoup sur l'aspect financier.

La communauté est heureuse de constater la pleine insertion des vietnamiens et de leurs enfants qui ont tous obtenu la nationalité française. Ils restent attachés à la communauté et ne manquent pas une occasion de lui manifester sa reconnaissance. Ils ne sont plus des étrangers mais des frères, en restant attachés à leurs racines. N'est-ce pas une visée de l'accueil et de l'accompagnement que peut réaliser une communauté monastique, dans la ligne de sa vocation ?